Folio _____

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

du 15 août 2002

rectifiant l'arrêté du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, du 2 juillet 2002, approuvant l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés des bâtiments n° 2218 (pour partie), 98, 2276, 2216 et 2217, fe 103, de la commune de Satigny

LE DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Vu son arrêté du 2 juillet 2002 approuvant l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés des bâtiments n° 2218 (pour partie), 98, 2276, 2216 et 2217, fe 103, de la commune de Satigny ;

vu les démarches subséquentes des propriétaires du bâtiment n° 2276, aux fins d'attirer l'attention des services concernés du département sur le fait que ce bâtiment ne serait pas digne de protection ;

vu les constatations faites sur place par lesdits services, ces derniers suggérant de se rallier à l'avis des propriétaires, cela en dépit de l'appréciation contraire de la Commission des monuments, de la nature et de sites, qui avait recommandé l'adoption d'une mesure de protection également pour le bâtiment n° 2276 ;

qu'il apparaît, ainsi, qu'une mesure d'inscription de ce bâtiment à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés ne se justifie pas ;

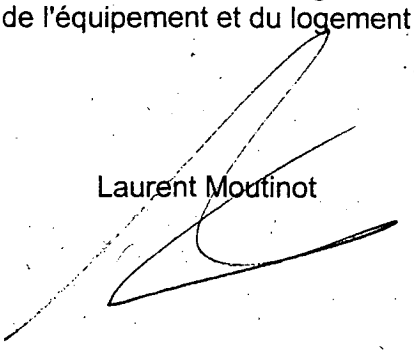
qu'il convient, dans ces conditions, de modifier le chiffre 1. du dispositif de l'arrêté du département, du 2 juillet 2002, les autres dispositions de cet arrêté et de son dispositif étant maintenues dans leur intégralité ;

ARRÊTE :

1. Le chiffre 1 du dispositif de l'arrêté du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, du 2 juillet 2002, est modifié en ce sens qu'il porte sur les bâtiments n° 2218 (pour partie), 98, 2216 et 2217, à l'exclusion du bâtiment portant n° 2276.

2. Les dispositions dudit arrêté et autres clauses de son dispositif sont maintenues dans leur intégralité.

Le conseiller d'Etat chargé du
département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement



Laurent Moutinot

dp 7927

dp 792

97

91

93

94

92

2124

de

NC 774

l'Ardère

2125

2276

98

2218

166

8

2217

2216

7853

7061

7416

7418

99

N

SERVICE DU CADASTRE REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Extrait du plan du Registre Foncier n° 103

Echelle 1 : 500 Commune :

Satigny

Date : 5.12.01 N° : 4284 Emol : 65.- Reproduction réservée